
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 8 octobre 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p.5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p.5)
Appel nominal	(p.5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p.5)
Présidence de monsieur Marc Grivel, 1 ^{er} Vice-Président	(p.9)
N° CP-2018-2628 Bron - Procédure de classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'impasse Kimmerling et de la rue Pététin - Approbation de l'engagement de la procédure de classement d'office -	(p.7)
N° CP-2018-2629 Craponne - Requalification de la rue du pont Chabrol - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -	(p.7)
N° CP-2018-2630 Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de la rue du 8 mai 1945 - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -	(p.7)
N° CP-2018-2631 Sainte Foy lès Lyon - Oullins - Aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p.7)
N° CP-2018-2632 Lyon 2° - Aménagement de voirie - Quai Jules Courmont - Offre de concours par l'Hôtel BOSCOLO EXEDRA -	(p.7)
N° CP-2018-2633 Travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p.7)
N° CP-2018-2634 Prélèvements et analyses de matériaux de chaussées en matière de recherche d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p.7)
N° CP-2018-2635 Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Accords-cadres à bons de commande - 5 lots - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.7)
N° CP-2018-2636 Bron - Chassieu - Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Lyon 3° - Travaux de réfection définitive des tranchées en enrobés sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltés - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres -	(p.7)
N° CP-2018-2637 Cailloux sur Fontaines - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p.10)
N° CP-2018-2638 Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p.10)
N° CP-2018-2639 Villeurbanne - Contrat de vente du bio-méthane produit par la station d'épuration de la Feyssine - Autorisation de signer le contrat de vente de bio-méthane -	(p.10)

N° CP-2018-2640	<i>Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour compresseurs de marque HV TURBO - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2641	<i>Réalisation de prélèvements et d'analyses sur des matrices eaux, boues, déchets, sédiments pour les services de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2642	<i>Maintenance du dispositif de centralisation des données STELLA - Lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2643	<i>Fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2644	<i>Marché de maîtrise d'oeuvre pour la modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu -Seconde tranche - Lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2645	<i>Convention de mise à disposition de données relatives aux galeries par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2646	<i>Lyon 3° - Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Part-Dieu - Lot n° 3 : déviation des collecteurs d'assainissement - Approbation d'un protocole transactionnel avec l'entreprise SOGEA Rhône Alpes - Agence EBM -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2647	<i>Lyon 3° - Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Part-Dieu - Lot n° 1 : déviation des canalisations de transport d'eau potable - Approbation d'un protocole transactionnel avec le groupement RAMPA TRAVAUX PUBLICS / SOGEA Rhône-Alpes -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2648	<i>Déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la Métropole de Lyon - Convention-cadre d'occupation du domaine public routier pour l'implantation de stations de recharges par les opérateurs CN'AIR et SODETREL -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2649	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 425 et 575 situés 21 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Khelfaoui -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2650	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 107 et 291 situés 27 rue Guillermin et appartenant à Mme Camille Kara -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2651	<i>Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 9 bis rue du Boulodrome et appartenant aux conjoints Esclapez Guillemin -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2652	<i>Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 9 ter rue du Boulodrome et appartenant aux conjoints Pleynet -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2653	<i>Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue du Boulodrome et appartenant aux conjoints Masson Marrot Malik Peyrin -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2654	<i>Fontaines sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 9001 rue du Stade et appartenant à la Commune -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2655	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un garage boxé en sous-sol formant respectivement les lots n° 1017 et 1151 de la copropriété le Vivarais situés au 9 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Le Portail 3 -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2656	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, des volumes 9, 10, 11, 16 et 17 d'un ensemble immobilier correspondant à des locaux commerciaux, situés au 1-3 place Charles Béraudier et au 35 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Le Béraudier -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2657	<i>Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 24 rue de l'Est et appartenant aux conjoints Chambard -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2658	<i>Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Peyssillieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Peyssillieu à détacher des parcelles cadastrées DC 67 et DC 70 et appartenant à la société Alliadé habitat -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2659	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Mélina Mercouri et appartenant à la Commune -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2660	<i>Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Peyssillieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Peyssillieu à détacher des parcelles cadastrées DC 5 et DC 6 et appartenant à la société Meyzieu distribution -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2661	<i>Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre symbolique, d'un terrain situé rue de la Barmelle et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Stylimmo -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2662	<i>Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dans un ensemble immobilier en copropriété situé 9003 rue de la Grande allée et 5 rue Yon Lug et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saône A7 ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 16)

N° CP-2018-2663	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain, situées chemin du Pinet à la Molière et rue Eugène Collonge et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2664	<i>Saint Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un tènement (maison et parcelle) situé 20 avenue Albert Thomas et appartenant à la Ville -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2665	<i>Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 30 chemin de la Tassine et appartenant à M. Patrick Pons et Mme Félicie Pons -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2666	<i>Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 32 chemin de la Tassine et appartenant à M. Yoann Pons et Mme Elsa Pons -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2667	<i>Vaulx en Velin - Mise en demeure d'acquérir une parcelle de terrain située place Antoine Saunier et appartenant à M. Sébastien Gobet - Renoncement à l'acquisition - Levée de l'emplacement réservé (ER) -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2668	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue Georges Rougé et appartenant à la Commune -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2669	<i>Villeurbanne - Equipement public - Acquisition d'un immeuble situé 12 rue Baudin et 35 bis rue Bourgchanin et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-2071 du 4 décembre 2017 -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2670	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Quartier Saint-Jean - Secteur Saint Jean sud - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu cadastré AN 139 situé 73 rue de Verdun et appartenant à M. Albert Garnier -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2671	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus situés 7 et 9 avenue Roger Salengro et appartenant à la société civile immobilière (SCI) de construction vente Villeurbanne Wilson Salengro -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2672	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nues situées 14 et 16 avenue Roger Salengro et appartenant à la société ICADE Promotion -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2673	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussièrre - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 2 rue Maria Casarès (anciennement nommée impasse Métral) et appartenant à la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Alliaide habitat -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2674	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession à titre onéreux à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), des parcelles de terrain nu cadastrées B 3099 et B 3101, situées avenue Pierre Brossolette -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2675	<i>Limonest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Commune, suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 116, rue du Cunier -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2676	<i>Limonest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Commune, de l'immeuble situé 586 avenue Général de Gaulle -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2677	<i>Lissieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'une parcelle de terrain nu, situé ancienne route de Paris -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2678	<i>Lyon 9° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société ALILA Promotion, de la parcelle cadastrée AX 88 localisée à l'arrière du tènement situé 142 avenue du 25ème Régiment des Tirailleurs Sénégalais -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2679	<i>Lyon 9° - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 11 rue Marietton -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2680	<i>Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCI STECA d'une parcelle de terrain située 8 avenue Marius Berliet -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2681	<i>Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCI de l'Avenue d'une parcelle de terrain située 8 avenue Marius Berliet -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2682	<i>Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCI ACSET d'une parcelle de terrain située 8 avenue Marius Berliet, rues des Frères Amadéo et rue Marcel Pagnol -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2683	<i>Fontaines sur Saône - Voirie de proximité - Echange sans soulte entre la Métropole de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat de 2 terrains nus situés rue du 8 mai 1945 et rue Curie -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2684	<i>Jonage - Voirie - Échange, avec soulte, au profit de la Commune, de 8 parcelles métropolitaines situées boulevard Louis Pradel, contre 33 parcelles situées rue Nationale, place Général de Gaulle, chemin des Buissonnières, rue de la République, boulevard Louis Pradel et rue des Biesses, appartenant à la Commune -</i>	(p. 18)

N° CP-2018-2685	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 82 cours Docteur Long -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2686	<i>Caluire et Cuire - Equipement public - Institution, à titre onéreux, d'une servitude de passage de canalisation privée d'eaux usées en tréfonds de 2 parcelles métropolitaines situées rue André Lassagne au profit de la société par actions simplifiées Bouygues Immobilier - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2687	<i>Caluire et Cuire - Equipement public - Institution, à titre onéreux, d'une servitude de passage de canalisation privée d'eau potable en tréfonds de 2 parcelles métropolitaines situées rue André Lassagne au profit de la société par actions simplifiées (SAS) Bouygues immobilier - Approbation d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2688	<i>Faisabilité d'établissement d'un fond géochimique sur le territoire métropolitain - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2689	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 16 décembre 2013 -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2690	<i>Contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2691	<i>Prestations de déménagement et de manutention de mobiliers, matériels et documents sur l'ensemble des sites gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2692	<i>Assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Métropole de Lyon (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Lot n° 6 : assistance technique de cuisiniste - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2693	<i>Lyon 2° - Prestations de sécurité incendie et gardiennage du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2694	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) GIB, enseigne Le Globe Trotter, du local situé 1 place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2695	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Éviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) La Chope d'Or, enseigne Le Tramway, des locaux situés au 35 boulevard Vivier Merle - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2696	<i>Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono route d'Irigny - Lot n° 6 : étanchéité, bardage, couverture - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec les entreprises SAS GECAPE SUD et AXA FRANCE IARD -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2697	<i>Fontaines Saint Martin - Lyon 3° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2698	<i>Villeurbanne - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de la copropriété Résidence Saint-André à Villeurbanne - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2699	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Opération immobilière Two Lyon renommée projet Vinci immobilier d'entreprise (VIE) - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et la société SNC VIE -</i>	(p. 18)
N° CP-2018-2700	<i>Fonctionnement du dispositif Bus info santé - Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2018 -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2701	<i>Réalisation de prestations de nettoyage des édicules publics sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2702	<i>Fourniture de colonnes enterrées pour la collecte des déchets et travaux génie civil - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2703	<i>Villeurbanne - Exploitation du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé situé à la Feyssine - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 8 octobre 2018 à 10 heures, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 28 septembre 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), MM. Barral, Barge, Sellès (pouvoir à M. Veron), Hémon.

Absent non excusé : M. Vesco.

Membres invités

Absent excusé : M. Devinaz

Absents non excusés : MM. Gouverneyre, Lebuhotel et Mme Runel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Panassier (pouvoir à M. Desbos)

M. LE PRÉSIDENT : Avant de rentrer dans l'ordre du jour de cette Commission permanente, je voulais évoquer peut-être avec vous, un mot sur la semaine qui vient de s'écouler.

Je voudrais simplement vous dire que la démission de Gérard Collomb du Ministère de l'Intérieur, a suscitée je crois, beaucoup de commentaires, d'agitations et de spéculations, pendant la semaine écoulée. Aujourd'hui, la situation est stabilisée, Gérard Collomb sera de nouveau Maire de Lyon dans les prochaines semaines, en tout cas présenté au Conseil municipal bien évidemment, il n'y a pas de sujet sur cette question-là et il siègera sur les bancs de la Métropole. A ce stade, je souhaite, et je crois pouvoir vous associer mes chers collègues, adresser toute mon amitié à Georges Képénékian et le remercier du travail commun que nous avons effectué ensemble, depuis maintenant un peu plus d'un an. C'est une étroite collaboration qui a reposé d'abord sur des valeurs communes. Je crois que nous avons avancé ensemble pour que, ce qu'on appelle "la ville centre", conserve et développe son attractivité.

Je ne ferai pas la liste, mais des projets ont avancé. Je pense au grand Hôtel-Dieu, à la Part-dieu, à certains projets d'aménagement dans les arrondissements lyonnais, à la production de nouveaux logements, en particulier de logements sociaux, au déroulement des pistes cyclables, enfin, on pourrait faire une liste assez longue.

Dans le même temps, Georges Képénékian s'est appuyé sur les nouvelles compétences de cette Métropole, pour une ville plus inclusive et plus attentive aux plus fragiles, je pense notamment au rapprochement des Maisons de la Métropole et des CCAS. Je pense au plan froid, au lancement, puisqu'on vient de l'évoquer, de la concertation climat par exemple, à l'échelle de la Ville de Lyon.

Je souhaite que ce travail se poursuive dans le même état d'esprit, comme il se poursuit d'ailleurs dans les 58 autres Communes. Je sais que tu y resteras attentif, à travers tes fonctions de Vice-Président en charge de la politique de la ville et le nouveau rôle, que tu joueras sans aucun doute dans le prochain exécutif de la Ville de Lyon.

L'état d'esprit ce n'est pas suffisant, il faut une méthode aussi. Ma méthode vous la connaissez, je voulais la repréciser ici, c'est écouter, associer, concerter, élaborer collectivement des solutions et des projets, animer et bien-sûr "trancher" quand cela est nécessaire, toujours dans le respect des territoires et des Maires, qui puisent leur légitimité dans le suffrage universel. Je suis celui qui dirige et qui anime l'exécutif, qui entraîne les agents et leurs directions pour que leur expertise nécessaire éclaire les élus et pour que les décisions des élus, après ce temps d'expertise, soient respectées et appliquées. Je suis celui qui doit, à tout instant, représenter notre collectivité, à la fois attractive et inclusive.

Cette Métropole avance et nous l'évoquons tout-à-l'heure, à travers le schéma directeur des énergies, elle avance aussi pour nos Communes et je crois qu'il faut faire arrêter l'idée que "tout est bloqué", parce que le "tout est bloqué" ne profite qu'à notre opposition et uniquement à elle. Il faut le faire, à mon avis, sans autosatisfaction, parce qu'il faut s'améliorer quand c'est nécessaire, mais ne pas "se flageller" et prendre conscience de ce qui se fait dans cette Métropole sans regarder trop souvent dans le rétroviseur.

Alors, quelques exemples :

- une PPI qui a pris son rythme de croisière ; nos adversaires politiques aujourd'hui le reconnaissent, et nous verrons qu'à la fin du mandat, le taux de réalisation sera conforme au précédent mandat qui vient de s'écouler,
- une dynamique économique qui est plus forte que par le passé,
- les chiffres de l'immobilier d'entreprises tertiaires et industrielles,
- les prochains chiffres de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), qui montreront que l'attractivité a progressé par rapport à l'année précédente,
- les annonces d'implantations ici ou de renforcement de leur implantation, faites par un certain nombre d'importants industriels. Je pense notamment à Solvay, qui sera ici, je le rappelle, la plus grosse implantation en matière de salariés, à l'échelle du groupe. Solvay, c'est ici à Lyon et nulle part ailleurs, que les implantations sont les plus fortes, en particulier pour son centre de recherche et de développement. Je pense à Boehringer, dans les filières de la santé, puisque nous aurons l'occasion de l'inaugurer, de poser une première pierre dans les prochains jours,
- la qualité et la quantité des projets à venir, je ne vais pas tous les énumérer mais le campus industrie du futur à Vénissieux, le renforcement de la filière "santé et chimie", puisque nous sommes sur la feuille de route des pôles de compétitivité, l'ouverture de la Halle Girard, pour faire le lien avec le numérique, les pôles entrepreneuriaux, la cité de la gastronomie, je ne vais pas en rajouter.

Il y a un autre élément assez important, c'est la concrétisation même de l'ambition de cette Métropole. Je le rappelle, c'était de croiser nos compétences pour dynamiser notre action et faire en sorte que cette Métropole soit aussi attentive aux plus fragiles, pour rester attractive.

J'ai évoqué quelques exemples à travers la Ville de Lyon :

- le rapprochement des Maisons de la Métropole avec le CCAS,
- "l'Autre Soie" à Villeurbanne, qui est un projet d'envergure européenne, qui va montrer très concrètement que la mixité et l'inclusion ne s'opposent pas aujourd'hui à l'attractivité,
- le déploiement des dispositifs nationaux "Logement d'abord" porté par Michel Le Faou, le plan de lutte contre la pauvreté, qui mettent en jeu finalement toutes nos compétences et vont montrer concrètement qu'à une échelle critique, c'est-à-dire avec 1,3 millions d'habitants, nous pouvons croiser nos compétences et être efficaces sur ces questions-là. Je ne parlerai pas de la zone de faibles émissions, nous venons d'en parler.

Je crois que ces projets nous les portons collectivement et toujours en lien avec les Communes, y compris avec les Communes qui sont hors de la Métropole, parce que je crois que la solidarité territoriale ne doit pas être oubliée.

Je pense que cette Métropole doit se faire mieux connaître de nos habitants, parce qu'il faut qu'ils se l'approprient. Je l'ai évoqué tout-à-l'heure, à travers le SDE, les habitants ne savent pas ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons, il est temps que nous expliquions mieux cela. Si nous voulons qu'ils nous inspirent dans l'élaboration de nos prochaines politiques publiques, il faut que nous puissions être en contact avec les habitants, c'est bien évidemment fait avec les Maires des Communes, mais je pense qu'il faut que la Métropole, au titre de l'institution, prenne sa part. C'est d'ailleurs le sens d'initiative des Belles Rencontres qui vont se décliner (la 1^{ère} a été faite à Feyzin), en association avec tous les Maires et tous les élus sont évidemment invités à participer.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

Personne dans notre exécutif ne doit se sentir contraint dans cette gouvernance et à ces objectifs, mais je crois que chacun doit prendre ses responsabilités parce que faire partie d'un exécutif, cela demande un minimum de solidarité.

Nous avons 18 mois pour réaliser la promesse de cette Métropole. C'est montrer qu'avec un travail collectif et étroit avec les Communes, nous pouvons finalement améliorer le quotidien de nos habitants. C'est la seule ambition qui doit nous obséder tous les matins au lever et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'un côté une Métropole qui va bien et de l'autre côté une Métropole qui va mal. Je crois que c'est comme cela que nous pouvons préparer l'avenir, en tout cas c'est comme cela que je vais travailler dans les mois qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement avant que nous rentrions dans le vif du sujet.

Je passerai la présidence à Marc Grivel dans 10 minutes, je lui dis cela pour qu'il ait le temps de se préparer. Je passe la parole à monsieur Abadie pour différents dossiers.

N° CP-2018-2628 - Bron - Procédure de classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'impasse Kimmerling et de la rue Pététin - Approbation de l'engagement de la procédure de classement d'office - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2629 - Craponne - Requalification de la rue du pont Chabrol - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2630 - Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de la rue du 8 mai 1945 - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2631 - Sainte Foy lès Lyon - Oullins - Aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2632 - Lyon 2° - Aménagement de voirie - Quai Jules Courmont - Offre de concours par l'Hôtel BOSCOLO EXEDRA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2633 - Travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2634 - Prélèvements et analyses de matériaux de chaussées en matière de recherche d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2635 - Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Accords-cadres à bons de commande - 5 lots - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2636 - Bron - Chassieu - Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Lyon 3° - Travaux de réfection définitive des tranchées en enrobés sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltés - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2628 à CP-2018-2636. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Merci monsieur le Président, merci mes chers collègues, donc on continue à travailler monsieur le Président.

Le dossier n° CP-2018-2628 concerne la Commune de Bron. Je rappelle que l'impasse Kimmerling est une voie ouverte qui se poursuit par la rue Pététin à Bron. Par le passé, le classement dans le domaine public de l'impasse Kimmerling de cette rue avait été envisagé, mais la procédure n'avait pas aboutie, car certains propriétaires s'y étaient opposés.

Pour des motifs d'intérêt général, la Métropole de Lyon a décidé donc d'engager une procédure de classement d'office. Le dossier de l'enquête publique préalable au classement a été établi. A l'issue de cette procédure, le classement d'office sera prononcé par décision de la Commission permanente. En cas d'opposition de certains propriétaires, il sera demandé au Préfet de prendre la décision de ce classement d'office.

Le dossier suivant n° CP-2018-2629 concerne la Commune de Craponne. La rue du pont Chabrol qui est située sur cette Commune est une voirie locale. La présente opération consiste donc en la requalification du centre et du sud de cette rue, soit une section d'environ 630 mètres linéaires comprise entre la rue de la Gatolière au nord et la RD 311, au sud. Cette seconde tranche opérationnelle prolonge donc une première tranche de travaux qui avait été réalisée en 2011.

Les objectifs de ce projet pour cette seconde phase sont de créer et sécuriser les cheminements piétonniers, prendre en compte les cyclistes, sécuriser les carrefours et intégrer la problématique des eaux pluviales.

Pour les procédures à mettre en œuvre, cette opération prévoit la création d'une aire de stationnement de 13 ou 14 places selon la technique retenue. Le seuil de 10 places de stationnement étant franchi, l'aménagement nécessite donc le dépôt d'une déclaration préalable qui sera déposée auprès de la Commune de Craponne.

Le dossier suivant n° CP-2018-2630 concerne la Commune de Saint Germain au Mont d'Or, notamment la requalification de la rue du 8 mai 1945. Située en périmètre de monument historique, la rue du 8 mai 1945 assure la traversée ouest - est du bourg de Saint Germain au Mont d'Or. L'objectif du projet dans ce cadre d'aménagement concerne la sécurisation des modes doux, l'apaisement de la circulation par la mise en place d'une réglementation en vitesse cohérente avec l'aménagement et les usages, matérialiser et revoir la répartition du stationnement, valoriser le patrimoine bâti et paysager et enfin retrouver des usages sur les espaces publics.

L'opération se situe à proximité d'un monument historique, à savoir le château de Saint Germain au Mont d'Or. Dès lors, les travaux à mettre en œuvre sont soumis à une autorisation préalable de l'Architecte des bâtiments de France (ABF). En application du code de l'urbanisme, au titre des abords cette protection vaut autorisation de l'ABF. La nature des travaux à mettre en œuvre implique donc le dépôt d'une déclaration préalable. Cette déclaration préalable sera déposée auprès de la Commune de Saint Germain au Mont d'Or.

Le dossier suivant n° CP-2018-2631, concerne les Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins. On rappelle que la section de la RD 342 du secteur de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon et Oullins, a été aménagée à la période des années 70 en 2x2 voies, pour dévier le trafic de la voie historique dans le quartier de la Libération. Je rappelle aussi que le Syndicat de rivière de l'Yzeron (SAGYRC) conduit un programme d'aménagements hydrauliques, visant à réduire le risque d'inondation.

Le projet consiste donc à revoir la conception de l'aménagement actuel, qui n'avait pas permis de soulager la route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon. Par ailleurs, cette voirie très routière a eu pour effets d'aggraver la coupure urbaine, déjà constituée par l'Yzeron, qui enclave le quartier de la route de la Libération et de dégrader ainsi la qualité paysagère du vallon.

Les objectifs poursuivis sont :

- reconfigurer le plan de circulation de ce secteur,
- réaménager le carrefour RD 342/RD 50,
- requalifier la RD 342 en reconstituant une trame verte de fond de vallon,
- aménager l'itinéraire cyclable sur la partie structurante d'Oullins à Francheville.

Là aussi il s'agit d'un secteur à monument historique, avec notamment l'aqueduc romain de Beaunant, qui a été retenu, il n'y a pas très longtemps, pour des aides financières de l'État. Dès lors, les travaux à mettre en œuvre sont soumis à l'autorisation des ABF. La nature des travaux à mettre en œuvre implique donc le dépôt d'un permis d'aménager, qui sera déposé auprès des Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins.

Le dossier suivant n° CP-2018-2632, concerne la Commune de Lyon 2°. L'hôtel Boscolo Exedra qui réalise actuellement des travaux de réhabilitation complète de son bâtiment est situé au 11 quai Jules Courmont et a fait part de son intérêt à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour le parvis et les accès de cet hôtel. Ce projet aura donc pour objectif l'aménagement de ce parvis. Le coût total des travaux est estimé à 347 000 € TTC. L'hôtel Boscolo Exedra accepte de participer au financement des travaux par offre de concours sur la base du montant prévisionnel, à savoir 289 245 € HT. La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces prestations.

Le dossier suivant n° CP-2018-2633, concerne le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande portant sur les travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic sur la totalité du territoire de la Métropole de Lyon.

Les prestations relatives à ce marché, pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce marché fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années, avec un montant minimum de 300 000 € HT et maximum de 600 000 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier suivant n° CP-2018-2634, concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, relatif aux prélèvements et analyses de matériaux de chaussées, en matière de recherche d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), sur le territoire de la Métropole.

Ces prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, avec un marché à bons de commande, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible pour 2 ans, avec un engagement minimum de 150 000 € HT et maximum de 500 000 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2018-2635, concerne encore une procédure en vue de l'attribution de 5 accords-cadres à bons de commandes, sur les travaux de marquage pour la signalisation au sol. Bien entendu ces prestations font l'objet d'un allotissement en 5 lots. Vous avez le détail dans votre fiche sur les communes concernées.

Ces 5 lots font l'objet de marchés à bons de commande, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années. Le lot n° 1 comportera un engagement minimum de 600 000 € HT et maximum de 1 800 000 € HT, le lot n° 2 un engagement minimum de 300 000 € HT et maximum de 900 000 € HT, le lot n° 3 un engagement minimum de 450 000 € HT et maximum de 1 350 000 € HT, le lot n° 4 un engagement minimum de 250 000 € HT et maximum de 750 000 € HT et le lot n° 5 un engagement minimum de 350 000 € HT et maximum de 1 050 000 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2018-2636, concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commandes, portant sur des travaux de réfection définitive des tranchées en enrobés de chaussées, suite à la désaffectation du candidat qui n'a pas souhaité renouveler son contrat.

Ces prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres. Les 2 lots font l'objet d'accords-cadres à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans, avec un montant maximum de 9 000 000 € HT. Ces prestations font l'objet d'un allotissement de 2 lots : le lot n° 3 et le lot n° 6. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Voilà monsieur le Président, pour l'ensemble de mes dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

Présidence de M. Marc Grivel, 1^{er} Vice-Président

M. LE PRESIDENT KIMELFELD : Je me permets de passer la présidence à monsieur Grivel et je vous souhaite une belle semaine.

M. LE PRESIDENT GRIVEL, Président en remplacement de M. le Président Kimelfeld, empêché : Merci monsieur le Président et merci de porter nos couleurs le plus haut possible. Nous prenons donc la suite de l'ensemble de ces décisions.

N° CP-2018-2637 - Cailloux sur Fontaines - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2638 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2637 et CP-2018-2638. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Oui merci. Exceptionnellement effectivement, il n'y a que 2 décisions, mais que l'on ne vienne surtout pas en déduire que la machine est bloquée. Vous verrez que dans les semaines à venir, nous retrouverons le rythme habituel de garanties d'emprunts.

Le dossier n° CP-2018-2637, est au profit de Cité nouvelle, pour l'acquisition en VEFA de 10 logements situés route de Castellane, à Cailloux sur Fontaines. Le montant total garanti est de 1 107 550 €.

Le dossier suivant est le numéro CP-2018-2638, au profit de la SCIC Habitat Rhône-Alpes, pour l'acquisition en VEFA de 44 logements situés rue Décomberousse, à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 4 213 534 €.

Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2638 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2018-2639 - Villeurbanne - Contrat de vente du bio-méthane produit par la station d'épuration de la Feyssine - Autorisation de signer le contrat de vente de bio-méthane - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte le dossier n° CP-2018-2639 à la place de Monsieur le Vice-Président Colin. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, pour la décision n° CP-2018-2639, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer un contrat de vente de bio-méthane produit par la station d'épuration de la Feyssine. Les installations techniques seront opérationnelles dès la fin de l'année 2018. L'injection annuelle sera d'environ 5 500 MWh de bio-méthane. Le tarif d'achat est fixé à 118 € / MWh de bio-méthane. La vente de bio-méthane représentera environ 650 000 € par an de recettes annuelles. Ainsi le montant global de recettes sur la durée du contrat de 15 années sera de 9 750 000 €.

C'est la société Endesa qui est retenue pour la conclusion du contrat de vente de bio-méthane, pour une durée de 15 ans. On demande d'autoriser monsieur le Président à signer ce contrat de vente. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2018-2640 - Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour compresseurs de marque HV TURBO - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2641 - Réalisation de prélèvements et d'analyses sur des matrices eaux, boues, déchets, sédiments pour les services de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2642 - Maintenance du dispositif de centralisation des données STELLA - Lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2643 - Fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2644 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu -Seconde tranche - Lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2645 - Convention de mise à disposition de données relatives aux galeries par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2646 - Lyon 3° - Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Part-Dieu - Lot n° 3 : déviation des collecteurs d'assainissement - Approbation d'un protocole transactionnel avec l'entreprise SOGEA Rhône Alpes - Agence EBM - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2647 - Lyon 3° - Déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Part-Dieu - Lot n° 1 : déviation des canalisations de transport d'eau potable - Approbation d'un protocole transactionnel avec le groupement RAMPA TRAVAUX PUBLICS / SOGEA Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2640 à CP-2018-2647. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la décision n° CP-2018-2640 concerne la fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour compresseurs de marque spécifique HV TURBO. Il s'agit de l'autorisation de signer un accord-cadre à bons de commandes de fournitures, à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, avec la société Asset, sur 4 ans, pour un montant minimum de 150 000 € HT et maximum de 600 000 € HT.

La décision n° CP-2018-2641 concerne la réalisation de prélèvements et d'analyses sur les eaux, les boues, les déchets, les sédiments des services de la direction de l'eau et de l'assainissement de la Métropole. C'est une procédure d'appel d'offres ouvert, avec une autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande, pour une prestation qui s'élèverait à 660 000 € HT sur 4 ans.

La décision n° CP-2018-2642 concerne la maintenance du dispositif de centralisation des données "Stella", avec le lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable et une autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande. Ce serait avec la société Cegelec Mobility, qui dispose des compétences et d'une expertise en la matière, pour un montant maximum de 1 200 000 € HT, sans minimum, pour une durée de 2 ans, reconductible de façon expresse, 2 années supplémentaires.

La décision n° CP-2018-2643 concerne la fourniture de matériel de sécurité pour accès et interventions sur les installations du système d'assainissement de la Métropole, avec le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et l'autorisation de signer l'accord-cadre, pour une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum de 140 000 € HT et maximum de 560 000 € HT pour la durée ferme du marché.

La décision n° CP-2018-2644 concerne un marché de maîtrise d'oeuvre pour la modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu. Ce sera la seconde tranche, avec un lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable. Je rappelle que c'est seulement pour la maîtrise d'oeuvre pour le moment. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle à hauteur de 1 000 000 € HT. La maîtrise d'oeuvre porte sur la conception et le suivi de réalisation du périmètre des travaux en ce qui concerne le programme.

La décision n° CP-2018-2645 est une convention de mise à disposition de données relatives aux galeries par la Métropole à la Ville de Lyon. C'est une convention où nous mettons à disposition de la Ville de Lyon nos données concernant les différentes galeries qui sont sous notre territoire.

La décision n° CP-2018-2646 est un avenant suite à une réclamation sur la déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement à la Part-Dieu. Le lot n° 3 correspond à la déviation des collecteurs d'assainissement. Il s'agit d'un accord transactionnel avec l'entreprise Sogea Rhône-Alpes, pour un montant de 65 000 € HT. Je vous rappelle que la Part-dieu est un chantier énorme et qui amène souvent des complexités et des aléas.

La décision suivante n° CP-2018-2647 concerne la même chose, mais pour le groupement Rampa Travaux Publics / Sogea Rhône-Alpes, pour un montant de 367 482,74 € HT.

Merci monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2018-2648 - Déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la Métropole de Lyon - Convention-cadre d'occupation du domaine public routier pour l'implantation de stations de recharges par les opérateurs CN'AIR et SODETREL - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° CP-2018-2648. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Merci. Chers collègues, le soutien à l'électromobilité, qu'il s'agisse de transports publics ou de véhicules individuels est une des actions qui viendra contribuer à cet objectif rappelé en début de séance par mon collègue Roland Crimier, d'une baisse de 20 % de nos consommations d'énergie, à l'échelle de la Métropole. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, a fixé cet objectif à l'échelle nationale, de déployer près de 7 millions de points de recharge publics et privés, à l'horizon 2030.

Nous avons réalisé une étude de marché pour notre territoire, qui nous permet d'estimer un besoin de 900 points de recharge à 2020 pour couvrir un équipement qui va croissant sur les voitures électriques. La part qui est estimée aujourd'hui à 2 500 et que nous souhaitons soutenir et donc nous avons ensemble convenu, lors du Conseil du 12 décembre 2016, de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour des initiatives privées, dont l'objectif serait de recenser les intentions de la part d'acteurs privés, de tout opérateur intéressé pour nous permettre d'atteindre cet objectif de déploiement. C'est tout le travail que nous avons fait cette dernière année, tout au long de 2017, nous avons reçu des intentions de déploiement de la part de 6 groupements d'entreprises.

Nous vous proposons donc aujourd'hui de retenir les sociétés Sodetrel et CN'AIR sur les bases suivantes :

- sur le projet Sodetrel, c'est une proposition de déploiement de 400 points de recharge normale, 200 points de recharge accélérée, 30 points de recharge rapide et 1 point de recharge ultra-rapide,
- sur le projet CN'AIR c'est une proposition de 10 points de recharge rapide.

Ceci viendra compléter le parc de points de recharge actuel qui s'élève à 250 et nous permettra très rapidement de remplir l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir une couverture territoire complète dès la 1^{ère} phase de mise en œuvre, mais aussi de pouvoir avoir un service de charge qui soit homogène à l'échelle du territoire et bien évidemment ces déploiements vont se faire en grande concertation avec chacune des Communes, mais aussi le fait de ne pas être sur un monopole, celui d'un seul opérateur, avec les garanties d'une mise en œuvre rapide.

Cette convention qui vous est proposée aujourd'hui se fait sur la base d'un montant de redevance d'occupation associée à l'implantation, à l'exploitation des stations de recharge selon les tarifs et les droits de voirie adoptés chaque année par le Conseil de Métropole. Vous verrez le détail pour 2017 et sa durée de convention s'étale sur 17 années.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette décision ? Bruno Charles ?

M. le Vice-Président CHARLES : Aujourd'hui, nous avons beaucoup de questions sur la pertinence de l'électromobilité. Si nous faisons l'analyse du cycle de vie des voitures électriques, il est en réalité pire que les voitures thermiques. Il ne résout pas les problèmes de pollution, il les déplace, sans compter les difficultés de recyclage des batteries qui sont aujourd'hui énormes. L'électromobilité ne peut se concilier qu'avec un changement de mode de propriétés.

Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire que la voiture électrique ne remplacera pas, ne peut remplacer la voiture thermique en termes de propriété individuelle et qu'elle ne résout pas les problèmes de pollution, mais les décale. À ce titre-là, je m'abstiendrai.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés, monsieur Charles, mesdames Baume et Vessiller s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2018-2658 - Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Peyssillieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Peyssillieu à détacher des parcelles cadastrées DC 67 et DC 70 et appartenant à la société Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2660 - Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Peyssillieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Peyssillieu à détacher des parcelles cadastrées DC 5 et DC 6 et appartenant à la société Meyzieu distribution - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2673 - Villeurbanne - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 2 rue Maria Casarès (anciennement nommée impasse Métral) et appartenant à la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2674 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession à titre onéreux à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), des parcelles de terrain nu cadastrées B 3099 et B 3101, situées avenue Pierre Brossolette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2683 - Fontaines sur Saône - Voirie de proximité - Echange sans soulte entre la Métropole de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat de 2 terrains nus situés rue du 8 mai 1945 et rue Curie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2700 - Fonctionnement du dispositif Bus info santé - Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° CP-2018-2701 - Réalisation de prestations de nettoyage des édicules publics sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2702 - Fourniture de colonnes enterrées pour la collecte des déchets et travaux génie civil - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2703 - Villeurbanne - Exploitation du centre de transfert et d'épandage des déchets du balayage mécanisé situé à la Feyssine - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2658, CP-2018-2660, CP-2018-2673, CP-2018-2674, CP-2018-2683 et CP-2018-2700 à CP-2018-2703. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Très bien, merci monsieur le Président. Chers collègues, je vais donc rapporter une partie des décisions d'Hélène Geoffroy, ça me rappellera de bons souvenirs de ma délégation précédente à l'action foncière.

Il s'agit d'acquisitions dans le cadre de l'action foncière de la Métropole et des réalisations sur l'ensemble de notre territoire.

La décision n° CP-2018-2673 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit d'acheter un terrain de 425 m², à la SA d'HLM Alliade habitat, pour le prolongement de la rue Maria Casarès, dans le cadre du PUP Gervais Bussière.

Les décisions n° CP-2018-2658 et CP-2018-2660 concernent la Commune de Meyzieu.

Pour la décision n° CP-2018-2658, il s'agit de réaliser des équipements publics, avec un achat de terrain à la société Alliade habitat, de 10 091 m², pour un montant de 484 368 € TTC, pour la création d'un nouveau bassin de rétention des eaux, pour protéger le secteur de Peyssillieu.

Pour la décision n° CP-2018-2660, c'est aussi l'achat d'un terrain, mais à la société Meyzieu distribution, de 3 615 m², pour un montant de 173 520 € TTC. C'est toujours sur la création du nouveau bassin de rétention des eaux, pour protéger le secteur de Peyssillieu. Je vous rappelle simplement que ce secteur qui est en regard du site du grand Montout et du secteur du Grand Stade, bien entendu se développe et bénéficie de toutes les actions précédentes sur ce secteur de l'est lyonnais.

La décision n° CP-2018-2674 concerne une cession pour la Commune de Bron. Il s'agit d'une opération de longue haleine, c'est l'ORU Terraillon. Il s'agit de la cession d'un terrain nu de 634 m² sur la Commune de Bron, pour un montant de 52 250 € TTC.

La décision n° CP-2018-2683 est la dernière concernant l'action foncière. Il s'agit d'un échange sans soulte avec l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, sur la rue du 8 mai 1945 et rue Curie, avec une recette d'1 € et une dépense d'1 €. C'est un petit bout de terrain sur la Commune de Fontaines sur Saône.

Ensuite, 4 dossiers en lieu et place de Thierry Philip.

Pour la décision n° CP-2018-2700, il s'agit du fonctionnement du dispositif "Bus info santé" et une demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'année 2018.

Ensuite, la décision n° CP-2018-2701 concerne la réalisation de prestation de nettoyage des édicules publics sur le territoire de la Métropole de Lyon, en 2 lots. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres de prestation, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Les montants sont de 800 000 € HT à 960 000 € TTC, pour le lot n° 1 et de 1 280 000 € HT à 1 536 000 € TTC, pour le lot n° 2.

Pour la décision n° CP-2018-2702, il s'agit de la fourniture de colonnes enterrées pour la collecte des déchets et travaux de génie civil, avec l'autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures, à la suite d'une procédure d'appel d'offres. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre, pour un montant minimum de 150 000 € HT et maximum de 450 000 € HT.

Enfin, la dernière décision de monsieur Philip, le dossier n° CP-2018-2703 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de l'exploitation du centre de transfert et d'épandage des déchets du balayage mécanisé situé à la Feyssine. C'est une autorisation de signer l'accord-cadre de prestations, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre, pour un montant minimum de 350 000 € HT et maximum de 700 000 € HT.

J'en ai fini monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y-a-t-il des questions ou des interventions sur ces différentes décisions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2674 et CP-2018-2683, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliadé habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° CP-2018-2658, CP-2018-2660 et CP-2018-2673 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2018-2690 - Contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2691 - Prestations de déménagement et de manutention de mobiliers, matériels et documents sur l'ensemble des sites gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2692 - Assistance technique et économie de la construction pour les ouvrages de bâtiments étudiés et réalisés directement par la Métropole de Lyon (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Lot n° 6 : assistance technique de cuisiniste - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2693 - Lyon 2° - Prestations de sécurité incendie et gardiennage du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2694 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) GIB, enseigne Le Globe Trotter, du local situé 1 place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2695 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Éviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) La Chope d'Or, enseigne Le Tramway, des locaux situés au 35 boulevard Vivier Merle - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2696 - Saint Genis Laval - Restructuration et extension du collège Jean Giono route d'Irigny - Lot n° 6 : étanchéité, bardage, couverture - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec les entreprises SAS GECAPE SUD et AXA FRANCE IARD - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2690 à CP-2018-2696. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, pour la décision n° CP-2018-2690, il s'agit d'un appel d'offres, en vue d'attribution des accords-cadres à bons de commande de prestations de services, pour les contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole. Cela concerne 4 lots, pour 2 ans, reconduits de façon expresse 2 années :

- le 1^{er} lot concerne le périmètre métiers de l'eau ; pour un montant minimum de 120 000 € TTC, et maximum de 360 000 € TTC,
- le 2^{ème} lot concerne le périmètre métiers du bâtiment et des moyens généraux ; pour un montant minimum de 600 000 € TTC, et maximum de 1 800 000 € TTC,
- le 3^{ème} lot concerne le périmètre métiers de la propreté ; pour un montant minimum de 120 000 € TTC, et maximum de 360 000 € TTC,
- le 4^{ème} lot concerne le périmètre métiers de la voirie ; pour un montant minimum de 48 000 € TTC, et maximum de 144 000 € TTC.

Pour la décision n° CP-2018-2691, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande, pour des prestations de déménagement et de manutention de mobiliers, matériels et documents sur l'ensemble des sites gérés par la Métropole. Le montant minimum est de 240 000 € TTC et maximum de 960 000 € TTC.

Pour la décision n° CP-2018-2692, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande, pour des prestations d'assistance technique et d'économie de la construction pour les ouvrages étudiés et réalisés par la Métropole (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre publiques). Il s'agit de prestations pour des études de réalisation de cuisine collective. Le montant du marché à bons de commande est de 250 000 € HT, donc 300 000 € TTC.

La décision n° CP-2018-2693 concerne le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de sécurité incendie et gardiennage du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP). Le montant minimum est de 1 560 000 € TTC et maximum de 3 120 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Pour la décision n° CP-2018-2694, il s'agit, dans le cadre du développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu, d'une éviction commerciale concernant l'enseigne "le Globe-Trotter", qui se situe 1 place Charles Béraudier. Il vous est demandé d'approuver le versement :

- d'une indemnité de résiliation de bail commercial pour un montant de 601 385 €,
- d'une indemnité de remplacement d'un montant de 58 988 €,
- au locataire évincé, d'une compensation correspondant au montant des indemnités de licenciement, plafonné à 105 000 €.

Le total des indemnités s'élevant à 765 373 €, auxquels s'ajouteront 9 400 €, de frais d'actes notariés.

La décision n° CP-2018-2695 concerne une éviction commerciale sur le projet zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest. Il s'agit de l'enseigne "Le Tramway", situé au 35 boulevard Vivier Merle. Le protocole d'accord stipule les indemnités suivantes :

- indemnité de résiliation de bail commercial, d'un montant de 1 152 750 €, indemnité de remplacement comprise,
- indemnité pour compenser le montant des indemnités de licenciement, pour un montant estimé à 106 137 € et qui sera plafonné à 127 000 €.

Le montant total de l'éviction est de 1 279 750 €, auxquels s'ajoutent 17 000 € de frais d'actes notariés.

Enfin, la dernière décision n° CP-2018-2696, concerne un ancien marché terminé sur la Commune de Saint Genis Laval : restructuration et extension du collège Jean Giono.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer un accord transactionnel avec les entreprises SAS Gecape Sud et AXA France IARD, qui fait suite à un incendie qui a eu lieu le 21 avril 2015, qui a dégagé et entraîné un arrêt du chantier, des frais de gardiennage et un retard sur le chantier.

Au terme des discussions, il en est résulté l'accord suivant :

- AXA France IARD, accepte de procéder au remboursement des sommes dépensées en charge de la Métropole pour un montant de 103 058,74 € TTC,
- l'entreprise Gecape Sud accepte également de prendre à sa charge la franchise de 3 079,48 € TTC,
- le présent protocole prévoit également de procéder au versement du solde de ce marché à l'entreprise, pour un montant de 42 652,19 € TTC.

J'en ai terminé monsieur le Président, merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y-a-t-il des questions ou des interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2018-2649 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 425 et 575 situés 21 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Khelfaoui - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2650 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 107 et 291 situés 27 rue Guillermin et appartenant à Mme Camille Kara - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2651 - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 9 bis rue du Boulodrome et appartenant aux conjoints Esclapez Guillemain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2652 - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 9 ter rue du Boulodrome et appartenant aux époux Pleyner - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2653 - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 3 rue du Boulodrome et appartenant aux conjoints Masson Marrot Malik Peyrin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2654 - Fontaines sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 9001 rue du Stade et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2655 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un garage boxé en sous-sol formant respectivement les lots n° 1017 et 1151 de la copropriété le Vivarais situés au 9 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Le Portail 3 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2656 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, des volumes 9, 10, 11, 16 et 17 d'un ensemble immobilier correspondant à des locaux commerciaux, situés au 1-3 place Charles Béraudier et au 35 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Le Béraudier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2657 - Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 24 rue de l'Est et appartenant aux conjoints Chambard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2659 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Mélina Mercouri et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2661 - Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain situé rue de la Barmelle et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Stylimmo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2662 - Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dans un ensemble immobilier en copropriété situé 9003 rue de la Grande allée et 5 rue Yon Lug et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saône A7 ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2663 - Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain, situées chemin du Pinet à la Molière et rue Eugène Collonge et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2664 - Saint Fons - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un tènement (maison et parcelle) situé 20 avenue Albert Thomas et appartenant à la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2665 - Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 30 chemin de la Tassine et appartenant à M. Patrick Pons et Mme Félicie Pons - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2666 - Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située 32 chemin de la Tassine et appartenant à M. Yoann Pons et Mme Elsa Pons - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2667 - Vaulx en Velin - Mise en demeure d'acquiescer une parcelle de terrain située place Antoine Saunier et appartenant à M. Sébastien Gobet - Renoncement à l'acquisition - Levée de l'emplacement réservé (ER) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2668 - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue Georges Rougé et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2669 - Villeurbanne - Equipement public - Acquisition d'un immeuble situé 12 rue Baudin et 35 bis rue Bourgchanin et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-2071 du 4 décembre 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2670 - Villeurbanne - Développement urbain - Quartier Saint-Jean - Secteur Saint Jean sud - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu cadastré AN 139 situé 73 rue de Verdun et appartenant à M. Albert Garnier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2671 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus situés 7 et 9 avenue Roger Salengro et appartenant à la société civile immobilière (SCI) de construction vente Villeurbanne Wilson Salengro - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2672 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nues situées 14 et 16 avenue Roger Salengro et appartenant à la société ICADE Promotion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2675 - Limonest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Commune, suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 116, rue du Cunier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2676 - Limonest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Commune, de l'immeuble situé 586 avenue Général de Gaulle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2677 - Lissieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'une parcelle de terrain nu, situé ancienne route de Paris - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2678 - Lyon 9° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société ALILA Promotion, de la parcelle cadastrée AX 88 localisée à l'arrière du tènement situé 142 avenue du 25ème Régiment des Tirailleurs Sénégalais - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2679 - Lyon 9° - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 11 rue Marietton - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2680 - Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCI STECA d'une parcelle de terrain située 8 avenue Marius Berliet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2681 - Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCI de l'Avenue d'une parcelle de terrain située 8 avenue Marius Berliet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2682 - Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCI ACSET d'une parcelle de terrain située 8 avenue Marius Berliet, rues des Frères Amadéo et rue Marcel Pagnol - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2684 - Jonage - Voirie - Échange, avec soulte, au profit de la Commune, de 8 parcelles métropolitaines situées boulevard Louis Pradel, contre 33 parcelles situées rue Nationale, place Général de Gaulle, chemin des Buissonnières, rue de la République, boulevard Louis Pradel et rue des Biesses, appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2685 - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 82 cours Docteur Long - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2686 - Caluire et Cuire - Equipement public - Institution, à titre onéreux, d'une servitude de passage de canalisation privée d'eaux usées en tréfonds de 2 parcelles métropolitaines situées rue André Lassagne au profit de la société par actions simplifiées Bouygues Immobilier - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2687 - Caluire et Cuire - Equipement public - Institution, à titre onéreux, d'une servitude de passage de canalisation privée d'eau potable en tréfonds de 2 parcelles métropolitaines situées rue André Lassagne au profit de la société par actions simplifiées (SAS) Bouygues immobilier - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2688 - Faisabilité d'établissement d'un fond géochimique sur le territoire métropolitain - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2689 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 16 décembre 2013 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2018-2697 - Fontaines Saint Martin - Lyon 3° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2698 - Villeurbanne - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de la copropriété Résidence Saint-André à Villeurbanne - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2699 - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Opération immobilière Two Lyon renommée projet Vinci immobilier d'entreprise (VIE) - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et la société SNC VIE - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2018-2649 à CP-2018-2657, CP-2018-2659, CP-2018-2661 à CP-2018-2672, CP-2018-2675 à CP-2018-2682, CP-2018-2684 à CP-2018-2689 et CP-2018-2687 à CP-2018-2699. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui merci. Je rapporte donc les décisions d'Hélène Geoffroy, qui ne pouvait être là ce matin. Cela concerne des décisions relatives à l'action foncière. Elles ne seront pas présentées dans l'ordre, mais je vais vous présenter ces décisions par acquisitions, ensuite par cessions et les différentes décisions pour des motifs divers.

Au titre des acquisitions, la décision n° CP-2018-2655, concerne la Commune de Lyon 3°. Il s'agit d'acquérir un appartement et un garage, dans le cadre du projet Lyon-Part-dieu, pour 290 000 €.

La décision n° CP-2018-2656, concerne la Commune de Lyon 3°, toujours dans le cadre du projet Lyon-Part-dieu. Il s'agit ici d'acquérir 5 volumes de commerces et de réserves, dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur la place Béraudier, pour un montant de 2 831 300 €.

Toujours sur la Commune de Lyon 3^e, la décision n° CP-2018-2657 concerne de la voirie. Il s'agit d'acquérir un terrain nu de 593 m², auprès des conjoints Chambard, pour 44 475 €.

La décision n° CP-2018-2661 concerne la Commune de Montanay, pour de la voirie. Il s'agit d'une acquisition auprès de Stylimmo, pour permettre l'élargissement de la rue de la Barmelle, pour 51 m², terrain nu, à l'euro symbolique, auquel s'ajoutent 113 000 € TTC de travaux.

La décision n° CP-2018-2662 concerne la Commune de Pierre-Bénite, toujours pour de la voirie, auprès de la SCI Saône A7. Cela concerne un terrain bâti qui est occupé partiellement et un lot de bâtiments industriels répartis en 3 parties, dont 2 occupées, pour un montant de 830 000 €.

La décision n° CP-2018-2664 concerne la Commune de Saint-Fons, au titre du développement urbain, dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Carnot-Parmentier, pour permettre le prolongement de la rue Victor-Hugo. Il s'agit d'acquérir une maison d'habitation plus une parcelle, auprès de la Ville, pour une superficie de 391 m², à l'euro symbolique.

La décision n° CP-2018-2665 concerne la Commune de Saint-Genis-Laval, pour de la voirie. C'est une acquisition, pour l'élargissement du chemin de la Tassine, auprès de monsieur et madame Pons. L'acquisition est pour 2 m², avec un montant de 80 €.

La décision n° CP-2018-2666 concerne toujours la Commune de Saint-Genis-Laval, pour de la voirie et toujours pour le même objet, mais cette fois, il s'agit d'une parcelle de 28 m², au prix de 1 120 €.

La décision n° CP-2018-2670 concerne la Commune de Villeurbanne, avec une acquisition dans le cadre du projet Saint-Jean sud, donc pour le NPNRU. Il s'agit d'un terrain nu de 7 254 m², pour un montant de 1 212 000 €.

La décision n° CP-2018-2671 concerne la Commune de Villeurbanne, toujours pour de la voirie. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu, à l'euro symbolique de 58 m².

Nous poursuivons avec les acquisitions.

La décision n° CP-2018-2654 concerne la Commune de Fontaines sur Saône, pour permettre la réalisation de voirie, avec une superficie de 440 m², à titre gracieux, ce qui permet la régularisation du stationnement sur la voie publique, rue du Stade.

La décision n° CP-2018-2659 concerne la Commune de Meyzieu, toujours pour de la voirie. Il s'agit de la création d'une voie verte et d'une place de stationnement rue Mélina Mercouri. C'est une acquisition à titre gracieux, pour une superficie de 3 458 m², d'un terrain nu.

Nous poursuivons ensuite avec la décision n° CP-2018-2663, qui concerne la Commune de Saint Didier au Mont d'Or, toujours pour de la voirie. C'est une acquisition auprès de la société Cogedim Grand Lyon, pour permettre l'élargissement du chemin du Pinet à la Molière et de la rue Eugène Collonge. Cela représente au total 357 m², que nous achetons gracieusement.

La décision n° CP-2018-2668 concerne la Commune de Vaulx en Velin, pour de la voirie. C'est une acquisition auprès de la Commune, pour permettre la création d'un parking avenue Georges Rougé. Il s'agit d'une acquisition à titre gracieux, pour une superficie de 1 479 m² de terrain nu.

Nous avons ensuite la décision n° CP-2018-2672, sur la Commune de Villeurbanne, toujours pour de la voirie. Il s'agit d'une acquisition auprès de la société ICADE Promotion, pour permettre un remembrement foncier, avec l'élargissement de la rue Gervais Bussière et la régularisation de l'avenue Roger Salengro. Tout ceci pour une superficie de 510 m² de terrain nu, à titre gracieux.

Nous poursuivons ensuite sur les acquisitions.

La décision n° CP-2018-2649, pour la Commune de Bron, qui concerne une acquisition, dans le cadre de l'ORU Bron Terrailon, d'un appartement et d'une cave, pour 114 000 €.

La décision n° CP-2018-2650 concerne toujours la Commune de Bron. Il s'agit d'une acquisition, dans le cadre du projet de l'ORU Bron Terrailon, d'un appartement et d'une cave, pour le même montant de 114 000 €.

Nous passons ensuite à la décision n° CP-2018-2651, sur la Commune de Feyzin. Il s'agit dans le cadre d'un projet de voirie et de la requalification de la rue du Boulodrome sur le secteur de la Bégude, d'une acquisition de 6 m² de terrain nu pour 300 €.

La décision n° CP-2018-2652 concerne toujours la Commune de Feyzin, toujours pour le même projet et un terrain nu, mais cette fois-ci pour 11 m² et pour 550 €.

Enfin, toujours dans le cadre du même projet et toujours pour de la voirie sur la Commune de Feyzin, la décision n° CP-2018-2653. Il s'agit d'une acquisition de 12 m² de terrain nu, pour une valeur de 600 €.

Voilà pour les acquisitions, nous allons ensuite passer aux cessions.

La décision n° CP-2018-2675 concerne la Commune de Limonest. Il s'agit d'une cession au profit de la Commune. C'est une revente suite à une préemption avec préfinancement, d'une maison et d'un terrain pour 315 000 €.

La décision n° CP-2018-2676, est toujours pour la Commune de Limonest, dans le cadre d'un projet de développement urbain. Il s'agit d'une revente suite à préemption, d'une maison et d'un terrain, pour 540 000 €.

Nous passons à la décision n° CP-2018-2677, qui concerne la Commune de Lissieu. Il s'agit ici d'une cession à l'euro symbolique, pour une superficie de 25 m² de terrain nu.

La décision n° CP-2018-2678 concerne une cession au profit de la société Alila Promotion, sur la Commune de Lyon 9°, de 172 m² de terrain nu, pour 5 000 €.

La décision n° CP-2018-2679 sur la Commune de Lyon 9°, concerne une cession au profit de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA). C'est une revente suite à préemption avec préfinancement au 11 rue Marietton, de 7 logements PLS et de 2 locaux commerciaux, pour 1 180 000 €.

La décision n° CP-2018-2680, qui concerne la Commune de Vénissieux. C'est une cession au profit de la SCI STECA, d'un terrain nu de 140 m², pour 7 000 €.

La décision n° CP-2018-2681, sur la Commune de Vénissieux, est une cession au profit de la SCI de l'Avenue. Il s'agit de la cession d'un terrain nu d'une assiette foncière de 1 964 m², pour un montant de 196 400 €.

Pour terminer au titre des cessions, la décision n° CP-2018-2682, sur la Commune de Vénissieux, au profit de la SCI ACSET, d'un terrain nu de 196 m², pour une valeur de 10 000 €.

Le total global des cessions de cette Commission permanente s'élève à 2 305 651 €.

Enfin, un certain nombre de décisions diverses ayant un lien avec l'action foncière.

La décision n° CP-2018-2667 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit d'un renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé, dans le cadre du projet de la place Antoine Saunier.

La décision n° CP-2018-2669 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit du projet de construction d'un collège et il s'agit de modifier la décision n° CP-2017-2071 du 4 décembre 2017, concernant l'acquisition de l'immeuble du 12 rue Baudin et 35 bis rue Bourghanin, auprès du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Il s'agit d'un changement de domanialité du bien à acquérir. C'est du domaine public à désaffecter et à déclasser.

La décision n° CP-2018-2684 concerne la Commune de Jonage, dans le cadre d'un projet de voirie. Il s'agit d'un échange avec soulte, avec la Commune, de 8 parcelles métropolitaines, des terrains nus et 33 parcelles communales, dont 2 bâties à démolir. La soulte intervient en dépense à hauteur de 1 033 000 €.

La décision n° CP-2018-2685 concerne la Commune de Lyon 3°, dans le cadre de la production de logements conventionnés. Il s'agit d'une mise à disposition par bail emphytéotique à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble comprenant 2 locaux commerciaux et 12 logements, situé 82 cours Docteur Long, avec un droit d'entrée à hauteur de 1 700 000 €, 1 € symbolique pendant 40ans et les 15 dernières années à 40 000 € de loyer annuel.

Nous passons à la décision n° CP-2018-2686, sur la Commune de Caluire et Cuire, dans le cadre de notre politique publique en matière d'eaux usées. Il s'agit d'une institution, par convention, d'une servitude de passage de canalisation privée d'eaux usées sur 2 parcelles métropolitaines, situées rue André Lassagne, au profit de la société Bouygues Immobilier, pour un montant de recettes de 450 €.

La décision n° CP-2018-2687 concerne toujours la Commune de de Caluire et Cuire. Il s'agit du même sujet mais cette fois-ci pour l'eau potable, pour 450 €.

La décision n° CP-2018-2688 concerne tout le territoire de la Métropole. C'est une demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour une étude de faisabilité d'établissement d'un fond géochimique destiné à exploiter des données relatives aux terres excavées contenant des mâchefers. C'est une demande de subvention à hauteur de de 12 525 € HT, représentant 75 % de la dépense.

Nous terminons pour l'action foncière sur Villeurbanne, avec la décision n° CP-2018-2689. Il s'agit de la ZAC Gratte-Ciel nord, c'est une demande de prorogation de l'arrêté de DUP du 16 décembre 2013, pour 5 ans, pour permettre la fin de la mise en œuvre de ce projet.

J'en terminerai monsieur le président, avec 3 décisions relatives à la fois aux questions d'habitat et d'urbanisme.

La décision n° CP-2018-2697 concerne des aides à la pierre pour la production de logements conventionnés sur les Communes de Fontaines Saint Martin, Lyon 3° et Villeurbanne. Il s'agit d'attribuer des subventions aux bailleurs sociaux, pour le financement desdits logements, pour un montant total de de 322 000 €.

Nous passons ensuite à la décision n° CP-2018-2698, qui concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan de sauvegarde de la copropriété dite Saint-André à Villeurbanne, sur le secteur de Bel-Air. Il s'agit là du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert permettant cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Enfin pour terminer, la décision n° CP-2018-2699, qui concerne la Commune de Lyon 3°, avec le projet Lyon Part-Dieu, dans le cadre de la ZAC Part-Dieu ouest. Il s'agit d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC, avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu et la société en nom collectif (SNC) Vinci immobilier d'entreprise (VIE).

Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé avec l'ensemble de mes décisions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président pour cette présentation étoffée et dense. Y-a-t-il des interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2679 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2685 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

(La séance est levée à 11 heures 45).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 12 novembre 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
